

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
15 Septembre 2017**

OBJET : Convention d'échange de données entre le Département et la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie dans le cadre de la lutte contre la fraude au RSA

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 15 Septembre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention d'échange de données entre le Département et la Caisse Primaire Centrale d'Assurance Maladie dans le cadre de la lutte contre la fraude au RSA, dont le projet est annexé au rapport et, en cas de besoin, des avenants correspondants.

Le groupe Communiste et Partenaires vote contre.
Les autres conseillers départementaux votent pour.

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée